

Études d'histoire religieuse



Une compagne de route : l'Église catholique, de la naissance à l'éclatement du nationalisme canadien-français

François-Pierre Gingras

Volume 60, 1994

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1007052ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1007052ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société canadienne d'histoire de l'Église catholique

ISSN

1193-199X (print)

1920-6267 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Gingras, F.-P. (1994). Une compagne de route : l'Église catholique, de la naissance à l'éclatement du nationalisme canadien-français. *Études d'histoire religieuse*, 60, 5–24. <https://doi.org/10.7202/1007052ar>

Une compagne de route: L'Église catholique, de la naissance à l'éclatement du nationalisme canadien-français

François-Pierre GINGRAS
Université d'Ottawa

Réaffirmer les liens incontournables entre la religion et la politique sème toujours la controverse. Aborder ces rapports sous l'angle du nationalisme ne peut manquer, surtout au Canada, de soulever les passions. Et pourtant, il faut parfois faire le point.

Depuis les premiers établissements français en Amérique jusqu'aux débats constitutionnels de la fin du vingtième siècle, la place des valeurs religieuses dans la culture canadienne-française et québécoise a certes bien changé. On a écrit que l'Église fut «durant trois siècles, la compagne de route de la communauté francophone au Canada, communauté dont elle a non seulement partagé mais forgé le destin à la fois national et social¹». Cet article effectue un survol du cheminement commun, bien que pas toujours harmonieux, de l'Église catholique et des nationalistes canadiens-français, depuis la naissance de la nation² jusqu'à son éclatement récent. On y soutient la thèse que la volonté (non la capacité) du clergé à mobiliser les croyants pour ou contre les objectifs nationalistes³ dépend essentiellement (1) des intérêts (spirituels et temporels) que le clergé perçoit comme étant en jeu et (2) de

¹ Richard ARÈS, *L'Église et les projets d'avenir du peuple canadien-français*, Montréal, Bellarmin, 1974, p. 14.

² Une communauté prend le nom de «nation» quand ses membres développent une volonté commune de promouvoir leurs caractéristiques propres en agissant sur le pouvoir politique. De la même façon qu'on peut parler en prose sans le savoir, il n'est pas nécessaire qu'une communauté utilise le vocable «nation» pour qu'elle en soit une. D'une certaine façon, la nation est la perspective politique d'une réalité sociale dont l'autre face est la culture. Voir François-Pierre GINGRAS et Neil NEVITTE, «La révolution en plan et le paradigme en cause», dans *Revue canadienne de science politique*, XVI:4 (1983), p. 671-716. Une nation, pourrait-on aussi dire, c'est une communauté avec une volonté.

³ Le «nationalisme» est la manifestation du vouloir-vivre collectif qui caractérise les membres d'une nation cherchant à affirmer l'identité propre de celle-ci. Puisque «nation» est un concept politique, le nationalisme implique une affirmation politique. Le nationalisme peut prendre des formes très variées et se caractériser par différents types de revendications, dont certaines font l'objet de définition dans cet article.

son accord avec les représentations idéologiques que les leaders nationalistes donnent des causes des problèmes de la nation et des solutions à y apporter.

Nous découpons plus ou moins artificiellement la route commune en sept périodes significatives, mais de durées très inégales. Il va de soi que, dans un tour d'horizon si rapide, il faille privilégier les grands mouvements aux dépens des tendances de moindre ampleur. Rares sont les communautés monolithiques et tout au long de son histoire, le Canada français ne l'a jamais été complètement: déjà vers 1787, le gouverneur Dorchester se plaignait de recevoir des demandes contradictoires tant des marchands britanniques que des Canadiens. Par la force des choses, nous nous concentrerons donc sur les grands mouvements, ce qui nous forcera tantôt à manquer de nuance (par exemple à l'égard de la position du bas-clergé vis-à-vis des Patriotes), tantôt à négliger certains courants secondaires, (par exemple, l'indépendantisme de Tardivel et de Nevers au tournant du siècle dernier).

I. Une communauté canadienne déjà distincte et son Église sous le Régime français

A la chute de la Nouvelle-France, il y avait une communauté «canadienne» bien distincte avec comme gouverneur un Canadien de naissance⁴, mais pas encore de nation canadienne. Tant les fonctionnaires français que les habitants du Canada étaient bien conscients du caractère distinctif de cette communauté. Dans un document de 1737 attribué à l'intendant Gilles Hocquart, on trouve une savoureuse description de la communauté canadienne, dont les membres étaient «industrieux», «attachés à la religion», «mais naturellement indociles» car ils avaient «trop bonne opinion d'eux mêmes⁵». On attribue d'ailleurs les nombreuses frictions entre Canadiens et Français, aussi bien dans l'armée et au gouvernement que dans les institutions religieuses, aux différentes «manières de penser» des uns et des autres⁶.

L'État se chargeait de la justice, du peuplement et des besoins économiques de la colonie, l'Église réclamant un droit de regard sur tout ce qui pouvait concerner le salut des âmes, depuis les spectacles jusqu'à l'évangélisation des Amérindiens, en passant par le commerce de l'eau-de-vie. Au sein de cette communauté, les institutions religieuses jouaient en effet

⁴ Pierre de Rigaud de Vaudreuil-Cavagnal.

⁵ Hocquart, cité par Guy FRÉGAULT et Marcel TRUDEL, dans *Histoire du Canada par les textes*, t. I, éd. revue et augmentée, Montréal, Fides, 1963, p. 75.

⁶ Denis VAUGEOIS et Jacques LACOURSIÈRE, *Canada-Québec, synthèse historique*, Montréal, Éd. du Renouveau pédagogique, 1970, p. 187.

un rôle important: 124 paroisses où le curé exerçait, souvent par défaut, des fonctions temporelles autant que spirituelles, sans compter plusieurs institutions de bienfaisance mises sur pied par des communautés religieuses qui exerçaient également presque un monopole sur l'enseignement primaire, secondaire, technique et supérieur. Les conflits bien connus entre Monseigneur de Laval et les autorités civiles avaient établi très tôt la prétention de l'Église à s'associer étroitement au destin de la communauté canadienne naissante: l'organisation ecclésiastique y fut par moments plus efficiente que l'organisation civile.

II. La communauté devient une nation et l'Église cherche à assurer sa survie

Après la défaite des Plaines d'Abraham, la petite communauté canadienne souhaitait qu'on dérangeât le moins possible ses habitudes et ses coutumes, mais elle désirait par-dessus tout la sécurité et un environnement prévisible.

On a déjà écrit que «les habitants de la Nouvelle-France n'avaient aucune idée d'une action commune dans le domaine politique» et, malgré de nombreuses doléances face au gouvernement colonial (pénuries de ressources et friponneries des autorités) que, «sans organisation quelconque qui pût les grouper ou les diriger, ils avaient pris l'habitude de se soumettre passivement aux ordonnances⁷». L'état désastreux de l'économie, le dépeuplement causé par la guerre ou les départs, les tensions engendrées par l'arrivée de quelques centaines d'aventuriers anglais, l'imposition de nouvelles normes sociales et juridiques par les conquérants (y compris l'exclusion — au moins théorique — des catholiques des charges officielles) semèrent l'incertitude et le désarroi. Les doléances portèrent sur tous les plans: ressources de première nécessité, mauvaise volonté de certaines autorités, confusion des normes en vigueur, conflits entre les valeurs des «nouveaux sujets» et des «anciens sujets».

Tant à Montréal et à Québec qu'à Londres, on envisagea un éventail d'arrangements les plus divers pour régler la question, y compris l'assimilation pure et dure.

Aussi, les leaders civils et religieux recherchèrent-ils un *modus vivendi* constitué de normes claires pour assurer la survie de leur communauté face aux nouvelles réalités politiques, juridiques et commerciales. En se mobilisant pour revendiquer, la communauté devint une nation⁸. A chaque doléance correspondit une proposition de solution, que l'élite canadienne

⁷ Gustave LANCOT, *L'Administration de la Nouvelle-France*, Paris, 1929, p. 140.

soumit à la bonne volonté et à l'esprit de justice des autorités coloniales, faisant valoir l'importance de sa collaboration pour le bien-être de l'ensemble de la colonie.

Affirmant parler au nom de «dix mille Chefs de famille qui ne respirent, [sic] que la soumission», des membres du clergé, des seigneurs et des bourgeois réclamèrent de George III, dès 1764, le rétablissement des lois et coutumes françaises pour les nouveaux sujets et sa Majesté, assurant la «tranquillité dans leur Religion⁹», quitte à ce que les anciens sujets (britanniques) fussent régis par les lois anglaises. Dans cette quête de protection, qui rallia une forte majorité de Canadiens pendant au moins une génération, le clergé catholique joua un rôle prépondérant, à la fois par défaut et par intérêt.

Par défaut, d'abord. Si l'institution seigneuriale encadrait encore les rapports de production dans la société rurale, les institutions religieuses étaient les seules de l'Ancien Régime toujours présentes à la grandeur du territoire avec des structures socialisatrices remarquablement bien adaptées à la composition sociale de la population. La culture du clergé en faisait aussi bien le porte-parole privilégié d'une population peu instruite qu'un interlocuteur respectable aux yeux des nouvelles autorités militaires et civiles, qui ne manquèrent d'ailleurs pas de voir en lui un instrument potentiel de contrôle social.

Par intérêt, ensuite. Le principal objectif de toute organisation est d'assurer sa survie et les Églises n'échappent pas à cette règle. Tandis qu'en France même, les institutions et les valeurs religieuses se faisaient attaquer de toutes parts en cette seconde moitié du siècle des Lumières, et qu'en Grande-Bretagne les catholiques étaient toujours persécutés, les Capitulations, le Traité de Paris et de nombreuses ordonnances assurèrent quelque protection à la religion catholique au Canada. Mais le dernier évêque de la Nouvelle-France, Monseigneur de Pontbriand était décédé en 1760 sans laisser de successeur, et les autorités britanniques avaient interdit le recrutement par les communautés religieuses: à ne pas collaborer avec les nouveaux maîtres, l'Église canadienne, coupée de la filière française, n'aurait pu qu'être perdante; déjà, entre 1759 et 1764, le nombre de prêtres était passé de 196 à 137. En même temps, des protestants de langue française s'installaient dans plusieurs postes d'influence. En collaborant — tout en revendiquant le maximum de reconnaissance officielle pour elle-même —, l'Église pouvait manoeuvrer pour retarder l'oppression et établir

⁸ On pourra comparer cette interprétation à celle de Fernand DUMONT, *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal, 1993.

⁹ FRÉGault et TRUDEL, *Histoire du Canada par les textes*, t. I, p. 135-136, passim.

les conditions de sa survie, qu'elle estimait liée à la conservation des caractéristiques propres de la communauté canadienne.

En insistant pour que les catholiques canadiens ne soient pas traités comme les autres sujets d'un souverain protestant, le clergé appuya avec ardeur des demandes nationalistes parce qu'il y trouvait son compte aussi bien au plan spirituel qu'au plan temporel. Les résultats, il faut le reconnaître, furent favorables à la nation et à l'institution religieuse.

Il s'agissait d'un nationalisme *minoritaire*, puisque les revendications reposaient sur la perception d'un statut de dépendance face à une autre communauté, mais qu'elles ne fixaient pas l'indépendance politique comme exigence de la survie de la nation. Ce nationalisme était aussi *pluraliste* parce qu'il revendiquait une participation complète à la vie sociale accompagnée d'une protection spéciale ou d'un statut différent du statut de la communauté dominante.

III. La nation revendique son automonie et l'Église tempère les ardeurs

A partir d'environ 1784, le leadership canadien se divisa en deux partis, pour ou contre une assemblée législative élue. C'était une institution que les marchands britanniques demandaient depuis leur arrivée, mais que les Canadiens n'avaient pas jusque-là vue d'un bon oeil, autant par attachement aux traditions ou par ignorance méfiante des changements que par crainte des coûts du maintien d'un parlement et des taxes qu'il aurait le pouvoir de voter.

Si les doléances à l'endroit du gouvernement colonial demeuraient sensiblement les mêmes qu'auparavant, malgré l'adoption de l'Acte de Québec, les loyalistes exerçaient depuis leur arrivée des pressions de plus en plus fortes en faveur de la tenure et des lois anglaises. La sympathie et les largesses de la mère-patrie à l'endroit des loyalistes venus s'établir au Canada forcèrent une réorientation du nationalisme canadien qui perçut peu à peu que des institutions parlementaires représentatives (donc entre les mains de la majorité canadienne) sauraient bien mieux assurer la survie de la nation que le repli pluraliste préconisé jusque-là.

Bon nombre de bourgeois et de professionnels canadiens furent graduellement séduits par l'idéal démocratique (ou au moins par ses effets escomptés) et se rallièrent aux Britanniques qui réclamaient une chambre d'assemblée. Faisant preuve d'un nationalisme plus agressif, les «constitutionnalistes» canadiens ne revendiquaient pas que des droits individuels. Ils demandaient en réalité pour leur nation dominée des droits égaux à ceux de la communauté britannique dominante. Ils n'étaient pas naïfs au point

d'ignorer qu'en vertu de leur poids démographique, l'obtention de ces droits leur aurait conféré une certaine prépondérance dans les domaines sur lesquels le régime colonial leur aurait permis de légiférer.

Ce nouveau nationalisme minoritaire était donc plus *autonomiste* que *pluraliste*; il y a nationalisme autonomiste lorsque, dans un État pluricommunautaire, la nation minoritaire revendique un arrangement politique qui assure sa prépondérance dans une partie du territoire où elle forme la majorité de la population, mais ne va pas jusqu'à réclamer l'indépendance politique.

Le clergé se tient à l'écart de ce mouvement: non seulement se méfiait-il des passions et des excès qu'il estimait liés à la tenue d'élections, mais encore, attaché qu'il était à des institutions d'Ancien Régime, craignait-il l'influence des «idées européennes et libérales» sur la nation canadienne. Le caractère subversif de ces idées venait de ce qu'elles déplaçaient la légitimité du pouvoir depuis le souverain de droit divin vers la nation dans son ensemble, comme le proclamait l'article 3 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen¹⁰.

L'Acte constitutionnel mena à l'élection du premier Parlement bas-canadien, en 1792. En instituant un gouvernement colonial, la Couronne britannique fournissait aux revendications des Canadiens une «cible» plus visible et plus proche. En leur donnant une voix politique majoritaire à l'Assemblée du Bas-Canada, elle favorisait effectivement le développement du sentiment autonomiste dans la nouvelle nation canadienne¹¹. Une série d'événements accentuèrent la mobilisation: d'abord l'élection du pré-

¹⁰ Serge LEROUX, «Les idées de patrie, nation et humanité sous la révolution française: entre le paradoxe et la rhétorique révolutionnaire», dans *Carrefour, Revue de la Société de philosophie de l'Outaouais*, XIII (1991):2, p. 6-31. On doit cependant toujours garder à l'esprit que la nation est un concept, dont n'importe quel opportuniste peut chercher à se faire le porte-parole. Sur les liens entre le nationalisme et les idées «libérales» au temps de l'Acte constitutionnel et de la Révolution française et sur leur influence, voir Rogers BRUBAKER, *Citizenship and Nationhood in France and Germany*, Cambridge, Harvard University Press, 1992, spéc. ch. 2, «The French Revolution and the Invention of National Citizenship»; Liah GREENFELD, *Nationalism: Five Roads to Modernity*, Cambridge, Harvard University Press, 1992, spec. ch. 2, «The Three Identities of France»; René RÉMOND, *Introduction à l'histoire de notre temps: le XIX^e siècle (1815-1914)*, Paris, Seuil, 1974, p. 179ss.; Simon SHAMA, *Citizens: A Chronicle of the French Revolution*, New York, Alfred A. Knopf, 1989. Sur le caractère incontournable des rapports entre nationalisme et libéralisme, on lira avec profit l'article de Guy LAFOREST, «Libéralisme et nationalisme au Canada à l'heure de l'Accord du lac Meech», dans *Carrefour, Revue de la Société de philosophie de l'Outaouais*, XIII (1991): 2, p. 68-90.

¹¹ L'expression «la nation canadienne» était bien comprise de toutes les parties. On la retrouve, en français et entre guillemets, dans le Rapport Durham, en 1840.

sident de la chambre d'assemblée, puis la décision quant au statut respectif de l'anglais et du français à ladite chambre. On connaît la suite avec l'amplification des revendications du Parti canadien, puis du Parti patriote: les structures politiques imposées par Londres donnèrent des porte-paroles aux nationalistes canadiens qui cherchèrent à utiliser ces structures pour assurer la permanence de leur communauté en légiférant en fonction de leurs valeurs, ce qui impliquait à la fois de nouveaux principes de partage des ressources et un remplacement des autorités.

La 52^e des Quatre-vingt-douze Résolutions traçait un profil de la nation, qui demeure fort actuel:

Résolu, que puisqu'un fait, qui n'a pas dépendu du choix de la majorité du Peuple de cette Province, son Origine Française et son usage de la Langue Française, est devenu pour les Autorités Coloniales un prétexte d'injure, d'exclusion, d'infériorité politique et de séparation de droits et d'intérêt [...]; que la majorité des habitants du Pays n'est nullement disposée à répudier aucun des avantages qu'elle tire de son origine, et de sa descendance de la Nation Française [...] de qui ce Pays tient la plus grande partie de ses lois civiles et ecclésiastiques, la plupart de ses établissements d'enseignement et de charité, et la religion, la langue, les habitudes, les mœurs et les usages de la grande majorité de ses habitants [...] ¹².

Dans leurs confrontations initiales avec les autorités coloniales, les nationalistes crurent pouvoir compter sur l'appui de l'élite cléricale qui cherchait de son côté à obtenir des concessions particulières en matière de liberté ecclésiastique¹³ tout en s'opposant à l'établissement d'écoles protestantes. Mais ce fut en réalité une lutte à trois qui s'engagea. Depuis la Conquête, l'Église avait fait, lentement mais sûrement, plusieurs gains aux dépens du pouvoir exécutif, tantôt grâce aux bonnes dispositions du gouverneur, tantôt par des appels logés directement à Londres. Elle avait réussi à s'imposer comme un pouvoir avec qui il faudrait désormais composer. Pour leur part, les notables bas-canadiens contrôlaient le pouvoir législatif et comptaient bien utiliser dans leur intérêt les ressources d'un parlementarisme que tous n'avaient peut-être pas demandé mais dont ils disposaient néanmoins: ils voulurent avoir leur mot à dire aussi bien dans l'élaboration du budget de la colonie que dans celui des paroisses (qu'à vrai dire ils finançaient par la dîme). C'était assiéger en même temps les autorités britanniques et cléricales. Ni les unes ni les autres n'avaient d'intérêt à accepter des contraintes à leurs pouvoirs temporels respectifs.

Les nationalistes en appelèrent à la nation elle-même, encouragèrent le boycottage des importations britanniques, suscitèrent des engagements

¹² FRÉGAULT et TRUDEL, *Histoire du Canada par les textes*, t. I, p. 192-193.

¹³ C'est-à-dire d'avoir un évêque en titre, de pouvoir ordonner des prêtres et de nommer des curés sans «l'autorisation royale».

armés. Depuis un certain temps déjà, ils utilisaient des journaux pour propager leurs idées; ils se mirent à tenir des assemblées de comtés et des rassemblements sur les parvis des églises après la messe du dimanche. C'était pousser l'audace très loin.

Menacé jusqu'à ses portes, mais sans doute aussi conscient de l'inégalité du rapport des forces, le clergé s'efforça de calmer les ardeurs autonomistes et anti-cléricales des notables, avant de les confronter. Cette position lui aliéna davantage les réformistes (qui prirent parfois le nom de «révolutionnaires»), mais indiqua au pouvoir exécutif la disponibilité des clercs à exercer un contrôle social au service de l'ordre établi. D'ailleurs, l'emprise de l'Église sur les Bas-Canadiens était toute relative et l'institution religieuse avait tout à gagner en s'affirmant.

Au moins depuis 1831, en particulier dans la grande région de Montréal et surtout la vallée du Richelieu, il y avait plusieurs paroisses où seule une minorité de catholiques faisaient encore leurs communions pascales¹⁴. Cent ans plus tard, on pointait toujours du doigt Louis-Joseph Papineau, «le chef des Patriotes, [qui] avait perdu la foi¹⁵». Quand les Patriotes dénoncèrent les privilèges des gens d'Église et leur tiédeur réformiste, l'épiscopat déjà conservateur mit tout son poids du côté de l'ordre public¹⁶, ce qui lui valut l'estime de Durham¹⁷. Lorsque les valeurs des nationalistes et du clergé ne concordent plus, ce dernier cherche toujours à assurer sa propre survie, quitte à s'allier stratégiquement à «l'ennemi de la nation».

IV. L'Église encadre le nationalisme canadien-français traditionnel

L'échec de l'insurrection des Patriotes puis l'Acte d'Union marquèrent profondément le nationalisme canadien-français: d'abord divisé, il se

¹⁴ Louis ROUSSEAU et Frank W. REMIGGI, «Le renouveau religieux montréalais au XIXe siècle: une analyse spatio-temporelle de la pratique pascale», dans *Sciences religieuses*, 21:4 (1992), p. 341-454.

¹⁵ Paul-Émile FARLEY et Gustave LAMARCHE, *Histoire du Canada*, 3e éd., Montréal, Librairie des Clercs de Saint-Viateur, 1937, p. 315.

¹⁶ Durham écrira: «In the general absence of any permanent institutions of civil government, the Catholic Church has presented almost the only semblance of stability and organization, and furnished the only effectual support for civilization and order.» Gerald M. CRAIG, *Lord Durham's Report*, Toronto, McClelland & Stewart (Carleton Library), 1963, p. 73.

¹⁷ «The Catholic clergy of Lower Canada are entitled to this expression of my esteem [...] because a grateful recognition of their eminent services [...] is especially due to them from one who has administered the government of the Province in these troubled times.» CRAIG, *Lord Durham's Report*, p. 73.

fit bientôt, dans l'ensemble, plutôt accommodant et ses représentants les plus écoutés reprirent bien haut le flambeau du pluralisme.

Les leaders politiques canadiens-français furent d'abord révoltés par «l'acte d'injustice et de despotisme¹⁸» que constituait à leurs yeux l'Union, qui était loin de satisfaire leurs revendications. Les politiciens les plus radicaux, autonomistes, républicains et anti-cléricaux, les «Rouges», combattirent seuls l'Union mais, s'ils regroupèrent certains intellectuels dans l'Institut canadien, ne réussirent jamais à rallier la masse de la population.

Plusieurs autres crurent possible d'utiliser les nouvelles structures politiques pour augmenter les ressources disponibles à la nation et conquérir la liberté politique grâce au gouvernement responsable. Ce projet, les réformistes du Canada anglais le partageaient; aussi, les progressistes des deux Canadas unirent-ils leurs forces pour atteindre cet objectif: «notre cause est commune» s'écria Louis-Hippolyte LaFontaine dans un discours célèbre¹⁹. «Il ne faut pas diviser les Canadiens les uns contre les autres», reprendra Jean Chrétien, cent soixante ans plus tard²⁰. Les revendications face au gouvernement colonial et à la communauté britannique portèrent sur la création d'institutions pancanadiennes à caractère binational, appelèrent les autorités politiques à reconnaître la légitimité des élus du peuple et à leur confier le soin de distribuer les ressources équitablement entre les deux communautés.

Méfiant à l'égard de la communauté britannique, la plupart des membres de l'élite canadienne-française s'adressèrent à la nation elle-même pour qu'elle se prît en mains.

Les élites civiles les plus modernisatrices (minoritaires, il est vrai) estimèrent qu'en se convertissant à l'industrie, les Canadiens français pourraient encore gagner l'autonomie économique et faire échec «à l'action dénationalisatrice des chefs d'industrie de la race rivale²¹».

¹⁸ Programme-manifeste de Louis-Hippolyte LaFontaine adressé à ses électeurs le 25 août 1840, reproduit dans Guy FRÉGAULT et Marcel TRUDEL, *Histoire du Canada par les textes*, t. 1, p. 217.

¹⁹ Discours à l'assemblée du Canada-Uni, 13 septembre 1842, cité dans FRÉGAULT et TRUDEL, *Histoire du Canada par les textes*, t. 1, p. 219.

²⁰ Cité par *La Presse*, 27 mars 1993, p. G1.

²¹ Étienne PARENT, «L'industrie considérée comme moyen de conserver la nationalité canadienne-française» (1846), reproduit dans la compilation de James HUSTON, *Le répertoire national ou recueil de littérature canadienne*, vol. 4, Montréal, Valois, 1893, p. 18-19.

Au contraire, les élites conservatrices préconisèrent le défrichement, l'exploitation des ressources et le retour dans le giron de l'Église. En même temps que l'Acte d'Union imposait de nouvelles structures favorisant l'influence politique de la minorité britannique mais aussi la liberté religieuse pour les catholiques, le clergé, Monseigneur Bourget en tête, lança une véritable offensive «missionnaire» auprès de la population du Canada-Est, avec le résultat qu'entre 1840 et 1842, tant à Québec qu'à Montréal, les communions pascales doublèrent²², la religiosité se développa d'une façon «des plus étonnantes²³», des communautés religieuses se fondèrent et d'autres immigrèrent de France, les oeuvres de bienfaisance surgirent de partout: les esprits libéraux n'avaient qu'à bien se tenir.

Avec l'appui des autorités coloniales, l'Église, qui, sous le régime français «ne s'était occupée ni d'agriculture ni de peuplement [...] sort de son champ proprement spirituel pour aider les Canadiens français à résoudre leur problème social²⁴». Le discours nationaliste dominant proclama que la patrie appelait ses enfants à «la conquête, par le travail, de son sol encore inhabité et sa mise en valeur²⁵».

Ce nationalisme agriculturiste et principalement défensif se colorait d'une forte dose d'ultramontanisme. Le gouvernement constitutionnel étant «passé pour nous dans le domaine des faits» et les députés de la nation possédant désormais «*le pouvoir de contrôler efficacement* les actes du gouvernement», le clergé s'estimait obligé d'être plus que jamais «à son poste pour instruire le peuple et éclairer les consciences²⁶».

Se portant à la défense de la «nationalité canadienne-française», les ultramontains identifiaient trois «qualités ou conditions qui constituaient la nation»: «l'unité de langage»; «l'unité de foi»; «l'uniformité dans les moeurs, les coutumes, les usages et l'uniformité dans les institutions et les lois destinées à les régler et à les sauvegarder²⁷». S'ils n'avaient guère de confiance en la politique, les ultramontains engageaient néanmoins les électeurs à choisir comme «candidat de préférence» celui qui offrait «le plus de garanties pour la protection de ces trois choses: la foi, la langue et

²² ROUSSEAU et REMIGGI, «Le renouveau religieux montréalais», p. 444.

²³ ROUSSEAU et REMIGGI, «Le renouveau religieux montréalais», p. 454.

²⁴ Commentaire de Marcel Trudel dans FRÉGAULT et TRUDEL, *Histoire du Canada par les textes*, t. I, p. 231.

²⁵ Abbé Louis-François LAFLÈCHE, *Quelques considérations sur les rapports de la société civile avec la religion et la famille*, Montréal, Eusèbe Sénécal, 1866, p. 30.

²⁶ LAFLÈCHE, *Quelques considérations*, p. 8-9. Italique dans le texte original.

²⁷ LAFLÈCHE, *Quelques considérations*, p. 18-27.

les institutions nationales²⁸», c'est-à-dire la Trinité nationaliste dont on peaufinait le credo.

Convaincus que chaque nation avait «reçu de la Providence une mission à remplir²⁹», les ultramontains soutinrent que «la mission providentielle» de la nation canadienne-française était «essentiellement religieuse: la conversion au catholicisme des pauvres infidèles qui habitaient ce pays, et l'extension du Royaume de Dieu par la formation d'une nationalité avant tout catholique³⁰», greffée sur «le tronc vigoureux de la constitution britannique³¹» et rayonnant dans toute l'Amérique depuis «l'immense territoire arrosé par la majestueux St-Laurent [qui est] bien légitimement leur patrie³²».

Dans l'ensemble, l'Église perçut que l'évolution politique du Canada lui permit de «développer et parfaire son organisation» dans «la paix et la liberté³³». Dans son extension au-delà de la vallée laurentienne, l'Église se heurta, bien sûr, à des oppositions et dut affronter les contraintes imposées au statut du français et à l'enseignement catholique dans les écoles des provinces à majorité anglaise. Le développement de la francophonie connut aussi ses crises.

V. Les revendications pluralistes débordées par l'intégrationnisme et l'autonomisme

La pendaïson de Louis Riel rendit plus évidente que jamais la précarité des acquis des catholiques et des francophones à l'extérieur du Québec, sous le régime fédéral. Le clergé et les nationalistes canadiens-français se partagèrent le leadership qui parvint à mobiliser les catholiques canadiens-français d'un océan à l'autre pour le respect du caractère binational du pays. Les luttes pour le maintien ou l'obtention d'écoles catholiques ou françaises leur donna l'occasion d'intensifier leurs revendications minoritaires-pluralistes en faveur de la protection des minorités, en faisant aussi bien une question de valeurs et de structures que de bonne volonté et de ressources, aussi bien une question de liberté religieuse et de conseils scolaires que de bâtisses et de sous pour les entretenir.

²⁸ LAFLÈCHE, *Quelques considérations*, p. 212. Sur ce thème, voir aussi Marcel BELLAVANCE, *Le Québec et la Confédération: un choix libre? Le clergé et la constitution de 1867*, Montréal, Septentrion, 1992.

²⁹ LAFLÈCHE, *Quelques considérations*, p. 41.

³⁰ LAFLÈCHE, *Quelques considérations*, p. 47.

³¹ LAFLÈCHE, *Quelques considérations*, p. 74.

³² LAFLÈCHE, *Quelques considérations*, p. 43. Italiques dans le texte.

³³ FARLEY et LAMARCHE, *Histoire du Canada*, p. 473.

Les nombreux échecs fournirent à certains la preuve qu'il fallait élever une «barrière entre nous et les éléments étrangers et hostiles qui nous entourent³⁴». On n'en continua pas moins d'exiger «le respect absolu de la dualité nationale anglo-française dans l'unité de l'État politique canadien³⁵», en réaffirmant que «l'élément le plus précieux de notre héritage moral, c'est, sans contredit, *notre religion*³⁶». Le credo national n'appréciait guère la déviation.

Wilfrid Laurier fit donc l'expérience de l'opposition cléricale, lui, l'ancien membre de l'Institut canadien, le libéral qui ne se voyait pas comme un représentant au Parlement fédéral des intérêts des seuls catholiques ou des seuls Canadiens français, mais de tous les Canadiens. Pour reprendre l'expression consacrée, Laurier «rêva toute sa vie de concorde entre les races du Canada et de leur collaboration au progrès matériel et moral de tout le pays³⁷». Dans la mesure où un objectif de Laurier était de promouvoir les intérêts de la nation canadienne-française par une démarche politique revendiquant des droits égaux et identiques à ceux de la majorité³⁸, il s'agissait bel et bien de nationalisme, si paradoxal que cela puisse paraître à certains, parce que son opportunisme (ou était-ce du «réalisme»?) politique l'emporta sur toute revendication de protection *spéciale* pour la langue française ou la religion catholique³⁹.

Il s'agit d'un nationalisme *intégrationniste*, la revendication portant sur l'acquisition par ses membres de droits égaux et identiques à ceux de la communauté dominante, sans protection spéciale ni de statut différent pour la communauté minoritaire. On peut voir dans le libéralisme de Laurier une

³⁴ Arthur SAINT-PIERRE, *L'Avenir du Canada français*, Montréal, Imprimeries du Messenger, 1909, p. 17-19.

³⁵ Albert LÉVESQUE, «La Confédération et la jeunesse canadienne-française», dans *L'Action française*, 1927, p. 140.

³⁶ Albert LÉVESQUE, *La nation canadienne-française, son existence, ses droits, ses devoirs*, 2^e éd., Montréal, Éd. Albert Lévesque, 1934, p. 89. Italique dans le texte original.

³⁷ FARLEY et LAMARCHE, *Histoire du Canada*, p. 414; VAUGEON et LACOURSÈRE, *Canada-Québec, synthèse historique*, p. 455.

³⁸ «Je suis d'avis que les minorités doivent être protégées à l'égal des majorités», affirme Laurier à Québec, le 12 mars 1895; discours rapporté par le journal *L'Électeur* et cité par RUMILLY, *Histoire de la Province de Québec, T. VII, L.-O. Taillon*, Montréal, Éd. Bernard Valiquette, s.d., p. 211.

³⁹ On peut s'en convaincre en parcourant les *Discours de Wilfrid Laurier à l'étranger et au Canada*, Montréal, Beauchemin, 1909. On rapporte la réplique suivante de Laurier à Armand Lavergne, à propos de la résolution controversée de la question des écoles du Nord-Ouest, en juin 1905: «Quiconque veut obtenir tous ses droits est obligé de se battre presque continuellement. Est-il si sage de se battre... surtout quand on n'est pas le plus fort?» Cité par Robert RUMILLY, *Histoire de la Province de Québec, T. XII, Les Écoles du Nord-Ouest*, Montréal, Éd. Bernard Valiquette, s.d., p. 34.

dimension nationaliste seulement dans la mesure où il s'agissait d'obtenir une reconnaissance et des droits collectifs additionnels à ceux dont sa nation jouissait déjà⁴⁰.

Profitant de l'aliénation ressentie par les catholiques canadiens-français face au parti conservateur fédéral (l'événement déclencheur étant la pendaison de Louis Riel), Laurier réussit à mobiliser une bonne partie de leur appui électoral, malgré les avertissements d'un clergé bien conscient des distances du chef libéral à l'endroit du *credo* national. Mais Laurier avait pris la défense de Riel. Lui-même catholique pratiquant, «l'orateur à la langue d'argent» qui ne promit aux Canadiens français rien d'autre que les voies ensoleillées d'un grand pays tolérant, sut miser sur leurs récriminations et leur solidarité avec les francophones et les catholiques de l'Ouest.

Au contraire, Honoré Mercier, Henri Bourassa, Olivar Asselin, Lionel Groulx et plusieurs autres donnèrent au nationalisme canadien-français un souffle nouveau en le propulsant sur la scène électorale ou en lui donnant de nouveaux véhicules d'expression, en particulier des journaux engagés et des associations patriotiques dont l'influence se fit sentir pendant des générations. Dans la mesure où ils prirent la défense de la langue et de la foi, l'appui de l'Église ne leur fit pas défaut, même si certains membres du clergé, en privé, exprimèrent quelques réserves face au nouveau patriotisme.

S'ils voulaient «pour le Canada, la plus large mesure d'autonomie politique, commerciale et militaire, compatible avec le maintien du lien colonial», ils revendiquaient aussi «pour les provinces canadiennes, la plus large mesure d'autonomie compatible avec le maintien du lien fédéral⁴¹». C'était une question de principe autant que de contraintes matérielles. L'accroissement de la population québécoise dépassait la croissance des ressources financières disponibles au gouvernement de la province, alors que l'État fédéral, de son côté, voyait ses propres revenus augmenter. Cette poussée d'autonomisme exigeait de l'État fédéral plus de ressources fiscales pour les provinces. De telles revendications ne cessèrent de s'amplifier au cours des décennies suivantes. Par ailleurs, la mauvaise volonté perçue du côté du Canada anglais ne pouvait manquer de favoriser un autonomisme axé sur le maintien des valeurs du *credo* national, dont une version au goût du jour préconisait que «c'est l'Église qui aide l'État, l'État de son

⁴⁰ Cet aspect ressort de plusieurs discours moins connus de Laurier. Voir, par exemple, Oscar D. SKELTON, *Life and Letters of Sir Wilfrid Laurier*, vol. 1, Toronto, McClelland & Stewart, 1965, p. 108-109.

⁴¹ Ligue Nationaliste Canadienne, Programme adopté à une assemblée générale tenue le 1^{er} mars 1903, cité par Michel BRUNET, *Histoire du Canada par les textes*, t. II, éd. revue et augmentée, Montréal, Fides, 1963, p. 61.

côté, doit donc travailler pour l'Église⁴²». Ceci, évidemment, n'était envisageable qu'au Québec, obligés de se défendre contre la proposition que l'Église catholique aurait tout intérêt à utiliser l'anglais pour prêcher et répandre sa doctrine dans l'ensemble du Canada⁴³.

VI. La nation se fractionne mais l'Église maintient les liens

La Grande Dépression causa une remise en question des solutions traditionnelles proposées par les idéologues nationalistes canadiens-français pour résoudre les problèmes de la nation. Les doléances face à l'État fédéral et à la communauté canadienne-anglaise n'étaient toujours pas satisfaites et restaient donc à l'ordre du jour. Les revendications nationalistes minoritaires de type pluraliste n'avaient donc pas de raison de diminuer.

En revanche, on constata de plus en plus ouvertement que le gouvernement québécois ne disposait pas des ressources financières, de la volonté politique ou des compétences législatives nécessaires pour agir dans certains domaines sur lesquels plusieurs jugeaient important qu'il intervînt. «Les Canadiens-français de la province de Québec» ne défendaient-ils pas, «pour l'essentiel, la civilisation française et catholique dans le Nouveau-Monde⁴⁴»?

En continuité avec la période précédente, s'appuyant sur un *credo* national qui collait pourtant de moins en moins au vécu urbain et industriel d'une proportion croissante de la population québécoise, les revendications autonomistes s'accrochèrent: des organismes patriotiques aux partis politiques, de Lionel Groulx à Maurice Duplessis.

Le clergé avait un intérêt objectif à appuyer un autonomisme québécois gagné au cléricisme, dont les chantres affirmaient:

Tout domaine de la vie nationale transféré de la juridiction des provinces à la juridiction fédérale passe, en ce qui concerne la province de Québec, d'un contrôle français et catholique sous un contrôle anglo-protestant⁴⁵.

L'Église observa toutefois une certaine réserve à l'égard des nationalistes qui allèrent jusqu'à proposer l'indépendance du Québec. Si les arran-

⁴² M^{re} L.-A. PAQUET, «Le modernisme», dans le recueil *Études et appréciations: fragments apologétiques*, Québec, Imprimerie franciscaine missionnaire, 1917, p. 326.

⁴³ Allusion, en particulier, au XXI^e Congrès eucharistique international, tenu à Montréal en 1910. La réplique de Henri Bourassa à Monseigneur Bourne, archevêque de Westminster, est restée célèbre. Le récit qu'en fait Robert RUMILLY mérite une lecture: *Histoire de la Province de Québec, T. XV: M^{re} Bruchési*, Montréal, Bernard Valiquette, s.d., p. 99-130.

⁴⁴ Robert RUMILLY, *Histoire du Canada*, Paris, La Clef d'or, p. 583.

⁴⁵ RUMILLY, *Histoire du Canada*, p. 515.

gements constitutionnels comme tels la préoccupaient assez peu, elle ne pouvait oublier qu'elle desservait de plus en plus de Canadiens dont la langue maternelle n'était pas le français et dont les traditions se rattachaient à une multitude de cultures, de l'Irlande à la Pologne en passant par l'Italie: l'immigration contribuait à faire de l'Église catholique la principale religion au Canada. Donc, la prudence s'imposait pour qu'elle pût «travailler à son expansion⁴⁶».

Par ailleurs, le clergé n'hésita pas à accabler de reproches les librepenseurs qui voyaient l'avenir de la nation canadienne-française dans une modernisation des structures d'où l'Église serait absente: avec la complicité du gouvernement provincial, on courut sus à tous ceux qu'on pouvait soupçonner de «gauchisme».

VII. La nation et l'Église se redéfinissent entre l'héritage et le projet

On appel *patte-d'oie* un carrefour d'où s'éloignent plusieurs routes selon des directions obliques les unes par rapport aux autres. La Révolution tranquille a placé le nationalisme et l'Église devant un semblable éventail de chemins divergents. La période actuelle se caractérise en effet à la fois par une distanciation de l'Église face au champ politique et par un éloignement, voire une opposition entre le nationalisme québécois et le nationalisme canadien-français. Comme il est particulièrement difficile de prendre du recul par rapport à la période que l'on vit soit-même, cette section se limite à faire ressortir les traits les plus pertinents à la thèse de cet article.

A. Au Québec

La mort de Maurice Duplessis, en 1959, eut un impact symbolique considérable au Québec: il sembla marquer la fin d'une époque de «grande noirceur». Il faut dire que de moins en moins de Québécois adhéraient au *credo* national élaboré au siècle précédent. Les forces «progressistes» y virent l'occasion de secouer la nation et d'accélérer la transformation des valeurs en direction de la modernisation de la société, de l'intervention de l'État et de la séparation de l'Église et de l'État. Les attentes s'élevèrent et les frustrations aussi. Par conséquent, si les doléances face au gouvernement fédéral et à la communauté canadienne-anglaise restaient foncièrement les mêmes qu'à la période précédente et portaient sur tous les plans (ressources, autorités, normes, valeurs), leur intensité s'accrut.

⁴⁶ FARLEY et LAMARCHE, *Histoire du Canada*, p. 318.

D'une part, les revendications devinrent donc plus agressives. D'une part, elles poursuivirent les réclamations pluralistes des époques antérieures en appelant à la bonne volonté des autorités en faveur d'institutions pancanadiennes à caractère binational, mais elles se firent plus précises en exigeant la reconnaissance du caractère bilingue et biculturel du Canada. L'Église n'eut pas de mal à continuer à soutenir ce type de nationalisme.

D'autre part, les demandes autonomistes s'intensifièrent et les nouveaux leaders nationaux revendiquèrent l'accroissement des ressources fiscales et des compétences du gouvernement québécois. À cet égard, l'Église fit preuve de prudence. C'est que les revendications autonomistes ne reflétaient plus «les idées sociales qui avaient servi au groupe canadien-français à une époque révolue de son histoire» et ne masquaient plus, comme au temps de Duplessis, une «hostilité à tout changement (fût-ce un progrès) qui lui était proposé de l'extérieur⁴⁷».

Axées sur un objectif de modernisation, les nouvelles revendications visaient une intervention musclée de l'«État du Québec» (comme le disait Jean Lesage) sur l'ensemble des institutions sociales québécoises, au nom de la nation, pour assurer son épanouissement. Ainsi, un mois seulement après son élection comme premier ministre du Québec, Lesage établissait clairement les objectifs de son gouvernement: au plan culturel, aussi bien «l'enrichissement et l'épanouissement de la culture canadienne-française» au Québec, dans le respect des droits de la minorité anglophone que le rayonnement de cette culture à l'extérieur de son foyer québécois; au plan politique, la «souveraineté provinciale» axée sur le progrès social et concrétisée «dans des institutions et par des mesures législatives destinées à favoriser le bien-être et l'essor spirituel de la population⁴⁸». Dans cette foulée, il n'y eut aucun doute quant au ton nationaliste du slogan «Maîtres chez nous», brandi en faveur de la nationalisation de l'électricité en 1962.

La modernisation des institutions nationales du Québec impliquait aussi la décléricalisation de la société et allait donc à l'encontre des intérêts institutionnels du clergé. L'Église ne s'opposa pas à l'autonomisme, mais à certaines de ses implications sécularisantes: face à la transformation des

⁴⁷ C'est le jugement que porte Pierre Elliott Trudeau sur le nationalisme qui prévalait dans «La Province de Québec au moment de la grève», dans *La grève de l'amiante*, 1956 (réédition des Éd. du Jour, 1970, p. 12).

⁴⁸ Déclaration de Jean Lesage à la Conférence fédérale-provinciale de juillet 1960, rapportée dans *Histoire du Canada par les textes*, p. 254-256.

mentalités, elle ne réussit guère à sauvegarder, parmi les institutions sociales qu'elle contrôlait, que l'enseignement confessionnel⁴⁹.

A ce jour, les autorités fédérales et la communauté canadienne-anglaise n'ont pas encore donné satisfaction à plusieurs des revendications pluralistes ou autonomistes de la nation québécoise. La saga constitutionnelle en témoigne avec éloquence, de l'échec de la Formule Fulton-Favreau en 1966 à la défaite du référendum de 1992, en passant par le refus de la Charte de Victoria en 1971, le rapatriement de la Constitution malgré le Québec en 1982 et le rejet de l'Accord du lac Meech en 1990.

Aussi, assiste-t-on depuis 1960 à une poussée d'*indépendantisme* de type *séparatiste*⁵⁰, qui revendique la sécession du Québec en vue de la création d'un nouvel État national souverain et séculier. Ce qui pose un nouveau défi à l'Église.

En effet, il ne faut pas oublier qu'au plan géographique, l'Église canadienne prit comme point d'appui la vallée laurentienne pour s'étendre de Terre-Neuve au Yukon. La dimension universelle du catholicisme, les liens institutionnels qu'il a tissés «d'un océan à l'autre» malgré les différences linguistiques et culturelles, la prédisposition naturelle des Églises à la prudence face au changement, la tradition d'appui indéfectible des évêques et du clergé francophones à un nationalisme minoritaire canadien-français de type pluraliste, la perception d'une obligation morale face aux minorités catholiques de langue française à l'extérieur du Québec constitueraient autant de raisons objectives pour que l'épiscopat s'oppose à l'indépendantisme québécois. Cependant, la progression des valeurs séculières semblant irréversible (et même désirable aux yeux d'une fraction importante du clergé), l'épiscopat n'a pas pris position contre ce mouvement⁵¹, préférant rester en retrait des querelles constitutionnelles (ce qui n'empêche pas des

⁴⁹ Gregory Baum distingue avec justesse trois dimensions de la sécularisation: celle du mythe national, celle des institutions sociales et celle des consciences personnelles. La décléricalisation ne concerne essentiellement que les deux premières: le statut de représentant de l'autorité divine ne donne plus au clergé de rôle prépondérant dans la définition de la mission de la nation ni dans les institutions dont celle-ci se dote. Voir «La sécularisation au Québec et la réponse de l'Église», communication au congrès conjoint de la Société canadienne d'histoire de l'Église catholique/Canadian Catholic Historical Association, Ottawa, 1993.

⁵⁰ Il y a d'autres types de mouvements *indépendantistes*, mais ce n'est pas l'objet de cet article. Voir la typologie complète dans François-Pierre GINGRAS, «L'Église catholique et le nationalisme canadien-français: une communauté de destin», communication au congrès conjoint de la Société canadienne d'histoire de l'Église catholique/Canadian Catholic Historical Association, Ottawa, 1993.

⁵¹ C'est ce que révèle une étude attentive des positions officielles de la Conférence des évêques catholiques du Canada et de l'Assemblée des évêques du Québec.

gens d'Église de prendre position à titre individuel, même au nom de leurs valeurs religieuses). Il faut aussi reconnaître que l'Église québécoise se différencie à plusieurs points de vue de l'Église canadienne-anglaise⁵² et que bien peu de membres du clergé québécois percevaient comme un grand drame l'indépendance du Québec.

B. Au Canada français

A l'extérieur du Québec, le déclin des valeurs dominantes du *credo* national s'est effectué plus lentement, en partie parce que le décès de Maurice Duplessis y a eu moins valeur de symbole et en partie parce que bien des communautés locales minoritaires sont restées groupées autour de l'église et de l'école paroissiales. Si l'attachement au sol n'est plus toujours pertinent dans le contexte actuel, la foi demeure encore solide à bien des endroits. Le clergé, il va sans dire, continue à avoir à coeur la survie de la communauté et prend parti en faveur de ses revendications.

Les doléances à l'endroit du gouvernement fédéral et de la communauté canadienne-anglaise n'ont guère changé: elles portent toujours sur les ressources, la bonne volonté des autorités, les normes, les valeurs. Les revendications n'ont qu'évolué en fonction des changements subis par la société canadienne: elles demeurent essentiellement minoritaires de type pluraliste et portent sur le caractère bilingue des institutions pancanadiennes, l'obtention d'institutions françaises autonomes dans les provinces anglaises, l'octroi des ressources financières nécessaires au soutien des institutions françaises et catholiques. On fait appel tantôt à la bonne volonté des autorités et tantôt aux tribunaux pour forcer leurs mains.

La Révolution tranquille au Québec a fait prendre conscience aux nationalistes canadiens-français des autres provinces du fossé qui se creusait entre les branches de la nation, qui a commencé à hésiter, à l'instar de la Sagouine, sur le nom qui lui convenait: après quelques années d'existence et de confrontations, la Fédération des francophones hors-Québec fut rebaptisée Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada.

⁵² Une étude récente conclut à de nombreuses «différences significatives» entre les perceptions et attitudes des catholiques francophones du Québec et celles des catholiques des autres provinces face à leur foi. Voir François-Pierre GINGRAS, «Divergences ou convergences? Les laïcs anglophones et francophones dans le catholicisme canadien», dans *Sciences religieuses*, XX(1): 1993, p. 77-95. Des recherches préliminaires dirigées par l'auteur suggèrent aussi des différences marquées entre le vocabulaire et les schèmes de référence «nationaux» d'un organisme pan-canadien comme la Conférence des évêques catholiques du Canada et ceux d'un regroupement plus homogène comme l'Assemblée des évêques du Québec.

Selon le dynamisme et les valeurs propres des communautés situées à l'extérieur du Québec, les idéologues ont commencé à proposer divers projets à une nation de moins en moins cohésive. Ainsi, les Acadiens du Nouveau-Brunswick ont même été sollicités par des appels autonomistes. Dans l'ensemble, le clergé ne montre guère de sympathie aux revendications qui s'éloignent le plus du nationalisme minoritaire-pluraliste traditionnel.

Enfin, face au Québec, de plus en plus distant, des doléances ont fait surface, accompagnées d'appels à l'aide au gouvernement de la Vieille Capitale: revendications en faveur de l'augmentation des ressources, appel à la bonne volonté des autorités québécoises à soutenir les efforts de leurs «frères et soeurs» qui veulent survivre, aux aussi.

Conclusion

Les objectifs d'une nation ne laissent jamais indifférents les intermédiaires entre les dieux et les humains. En effet, les religions et les mouvements nationalistes proposent des définitions morales des rapports entre l'individu et la communauté, exigent du peuple une allégeance à toute épreuve à l'endroit de ces principes, cherchent à mobiliser la ferveur populaire pour la mission qu'ils se sont donnée⁵³.

La religion occupait dans la communauté antique une place primordiale. Encore aujourd'hui dans les communautés homogènes et jusqu'à une époque toute récente dans les sociétés maintenant composites, la religion, telle qu'interprétée par les prêtres, constituait un élément essentiel et souvent prépondérant de la culture, malgré l'inévitable présence de tensions internes de natures diverses.

Dans un grand nombre de sociétés contemporaines, la religion n'exerce cependant plus l'influence déterminante d'autrefois: même si les Églises plongent leurs racines dans l'histoire, s'appuient sur des valeurs traditionnelles et les solidarités organiques, elles constituent de moins en moins le ciment qui assure la solidarité sociale.

A chaque époque, l'Église catholique a choisi et épousé les revendications nationalistes canadiennes-françaises qui correspondaient à ses valeurs et à ses intérêts. Jusqu'à tout récemment, elle s'est opposée aux revendications nationalistes qui répugnaient à l'influence cléricale. Aujourd'hui, elle se garde d'intervenir directement dans les débats consti-

⁵³ L'auteur développe cet argument dans «Le nationalisme et la religion: quels rapports?», communication à la section des sciences religieuses du congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, Rimouski, mai 1993 et dans «L'Église catholique et le nationalisme canadien-français».

tutionnels. Comme institution, l'Église n'a pas la *volonté* (et sans doute encore moins la *capacité*) de mobiliser les croyants pour ou contre des objectifs nationalistes qui ne semblent pas mettre en cause ses intérêts (spirituels et temporels), d'autant plus que les leaders nationalistes ne semblent guère intéressés eux-mêmes à relancer le débat sur la place de l'Église dans la société. Mais, en marge de la question nationale, elle reste toujours vigilante à promouvoir ses valeurs au-delà du troupeau de moins en moins nombreux des fidèles pratiquants, en s'adressant directement aux autorités politiques ou à la population par l'intermédiaire des médias: la justice sociale, le désarmement, le développement international, l'avortement, l'homosexualité, le sida, l'euthanasie, l'environnement, la confessionnalité scolaire et bien d'autres font tour à tour l'objet de ses représentations.

Même discrète, la vieille compagne de route demeure présente.